

# Vos démarches d'urbanisme en ligne

ARC  
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE  
COMPIÈGNE



## Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ?

Construction d'une maison, réalisation d'une extension de votre habitation, ou encore d'un abri de jardin, changement de fenêtres, pose d'une clôture, création d'une piscine...

Tous ces travaux sont soumis à autorisation.

➔ Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

*À noter : le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé.*

Rendez-vous sur le téléservice :

**gnau.agglo-compiegne.fr**

## Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?



**Accessible 7/7 - 24/24**

Depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en Mairie ou de poster votre dossier.



**Gain de temps**

Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



**Aide en ligne**

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie, une aide est disponible sur la plateforme.



**Gain d'argent**

Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.



**Suivi en temps réel**

Vous suivez l'avancement de votre demande étape par étape et recevez des notifications par email.



**Traitement optimisé**

Les échanges avec votre administration se font par email.

Votre Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement.

**gnau.agglo-compiegne.fr**